



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-36
OBJET : Convention financière avec Woodstower – Exercice 2023

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Une convention de partenariat triennale 2023-2024-2025 entre l'association Woodstower, le Symalim et la Segapal a été présentée au bureau syndical en date du 13 janvier et est soumis au vote lors de ce Comité Syndical du 2 mars 2023, fixant les objectifs et engagements réciproques, sans engagement de financement du Symalim.

Suite aux présentations faites à la commission éco-citoyenneté du 14 novembre 2022 et au Bureau syndical du 16 février 2023, il est proposé :

- d'accorder une subvention en numéraire au festival Woodstower 2023 à même hauteur que les années précédentes, soit 80 000 € (quatre-vingt mille euros),
- de mettre à disposition gracieuse de ressources humaines et moyens matériels pour un montant chiffré par la Ségalpal de 32 000 € pour un festival ayant une durée de cinq jours.

Cette mise à disposition comprend :

- du matériel (tentes, praticables de scène, mange debout, tables et chaises événementielles, deux cuves 1000 l, 20 containers, du matériel antipollution, du petit matériel)
- des containers pour la collecte et le traitement des déchets,
- la mise à disposition des installations du centre Benoît Carteron (deux grandes salles de 55 m² chacune, douches et sanitaires, espace cuisine pendant 16 jours), espace camping pour 150 personnes,
- le temps de travail des agents de la Ségalpal mobilisés pour le festival (SIS, SAGEP, ingénierie, renforts MNS)

La subvention sera donc versée pour l'année 2023 en une fois à la notification de la convention.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à la majorité (2 absents, 12 DVD),
Le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention en numéraire à l'association Woodstower pour l'organisation de l'édition 2023 du festival Woodstower à hauteur de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) ainsi qu'une mise à disposition de ressources humaines et matérielles évaluée à 32 000 €.;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention telle qu'annexée et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- **DIT** que cette dépense sera imputée sur la section de fonctionnement du Budget principal du SYMALIM-chapitre 65 - article 6574.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

